



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide médicale

Question écrite n° 96219

### Texte de la question

Mme Odette Duriez tient à attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique de la France envers les pays du Sud en matière de politique de santé. Le dernier rapport de l'OMS sur la santé dans le monde et la récente stratégie d'action de l'Union européenne sur la crise des ressources humaines dans les systèmes de santé des pays du Sud montrent combien la pénurie de personnels soignants qualifiés demeure une des causes importantes de l'inefficacité des systèmes de santé dans ces pays. Au-delà des responsabilités nationales cette pénurie rend indispensable une collaboration internationale en faveur des personnels soignants. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière, notamment pour ce qui concerne les montants attribués, dans le cadre des aides publiques, au secteur de la santé et comment il entend mieux prendre en compte ces besoins de solidarité internationale.

### Texte de la réponse

La crise des systèmes de santé dans les pays du Sud est tout d'abord constituée par un grave déficit quantitatif dont les effets sont dramatiques dans une soixantaine de pays en développement. Ce déficit quantitatif s'accompagne malheureusement d'une grave dégradation en termes de qualité : la formation professionnelle est imparfaite, les conditions d'exercice sont insuffisantes pour permettre le maintien à bon niveau d'une qualité professionnelle. S'y ajoutent enfin les migrations des personnels, des zones rurales vers les centres urbains ou bien des pays du Sud vers ceux du Nord, qui aggravent considérablement les conditions mêmes de fonctionnement des systèmes éducatifs ou sanitaires. La situation de l'Afrique en ce domaine est particulièrement préoccupante. Ce continent, qui regroupe 10 % de la population mondiale et 25 % de la charge de morbidité mondiale, ne compte que 4 % des professionnels de santé du monde. On peut néanmoins constater aujourd'hui une véritable prise de conscience mondiale, à laquelle d'ailleurs la France a grandement contribué et qu'elle entend voir suivie d'effets concrets. C'est ainsi qu'en novembre 2005, lors du Forum de haut niveau pour la santé tenu à Paris, que la France a présidé conjointement avec le directeur exécutif de l'Organisation mondiale de la santé et le directeur général de la Banque mondiale, ce sujet a été longuement débattu. L'année 2006 a été sacrée « année des ressources humaines » par l'OMS, et des résolutions en ce sens ont été adoptées, lors des récentes assemblées mondiales de la santé. D'autre part, l'Union européenne a adopté une stratégie d'appui au développement des ressources humaines dans les pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, résolution à laquelle la France a largement contribué. Enfin, notre pays est désormais engagé dans « l'alliance globale pour les ressources humaines en santé », alliance qui, sous l'autorité de l'OMS, regroupe les représentants de plusieurs pays en développement et les principaux organismes de coopération, et qui oeuvre pour que des démarches conjointes permettent de combattre cette grave crise. Au sein de cette alliance, comme dans ses actions de coopération bilatérale, la France agit dans ce domaine selon quatre axes majeurs : plaidoyer auprès des grandes institutions financières internationales pour accroître les investissements dans le secteur des ressources humaines ; soutien chez nos partenaires du Sud à l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de renforcement des ressources humaines ; utilisation des potentialités offertes par le multipartenariat, dès lors que les États ne peuvent plus agir seuls. Le secteur privé,

le monde associatif, les ONG, les associations, les collectivités territoriales, du Sud comme du Nord, doivent participer à ce redressement et contribuer à améliorer le volume et la qualité des personnels ; enfin, nécessité pour notre coopération d'encourager et appuyer des politiques novatrices dans le domaine de la formation, en investissant massivement dans ce secteur, en renforçant les capacités pédagogiques des structures de formation, en actualisant les programmes pour les adapter davantage aux réalités des pays, en développant la formation continue des personnels.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Odette Duriez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96219

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juin 2006, page 5751

**Réponse publiée le :** 8 août 2006, page 8297